

Commission « Economie et innovation »

Rapporteurs : Daniel CLOAREC, Olivier LE NEZET et David RIOU

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Politique régionale mer et littoral - Pour une Bretagne grande région maritime en Europe et dans le monde »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce bordereau définit l'ambition maritime de la Région et ses priorités pour les cinq prochaines années. Son élaboration s'est faite en plusieurs temps : après l'organisation d'un débat sur les orientations de cette politique maritime lors de la session de décembre 2022, des groupes de travail ont travaillé à préciser les priorités et actions à mettre en œuvre.

Cette politique régionale mer et littoral constitue un document directeur pour l'ensemble des politiques régionales ayant un lien direct ou indirect avec la mer et le littoral. Elle représente le volet maritime de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), prolonge la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), et reprend le volet maritime du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Elle sera complétée dans les prochains mois par des documents détaillant, par domaine ou sujet, les actions et les modalités opérationnelles que le Conseil régional envisage de mettre en œuvre pour concrétiser son engagement et faire « *que la Bretagne maritime rayonne en Europe et à l'international, qu'elle soit forte d'une économie maritime créatrice d'emplois, d'une identité maritime partagée par l'ensemble des Bretonnes et des Bretons, et dont le développement se fait en préservant la qualité et le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers* ».

Cette politique régionale mer et littoral se décline autour de trois grandes priorités :

- Renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne ;
- Garantir des écosystèmes côtiers résilients et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients ;
- Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et les Bretons.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Observations sur l'ambition du Conseil régional

Le Conseil régional décline son engagement autour de trois priorités cohérentes avec les orientations débattues en décembre 2022 :

- Priorité n°1 : renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne ;
- Priorité n°2 : garantir des écosystèmes côtiers résilients et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients ;
- Priorité n°3 : faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et des Bretons.

De ce point de vue, le bordereau ne marque pas une rupture dans la manière d'appréhender les enjeux de la mer et du littoral en Bretagne. Ce constat est logique, ceux-ci ayant déjà fait l'objet de nombreux travaux, de la part du Conseil régional lui-même mais aussi d'autres acteurs, dont le CESER. Adoptée en 2018 au sein de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral posait très bien ces différents enjeux.

Cette nouvelle politique mer et littoral s'inscrit donc dans la continuité d'un engagement de longue date du Conseil régional sur les questions maritimes et littorales. Son élaboration s'appuie d'ailleurs sur le bilan des actions inscrites dans le précédent document maritime structurant du Conseil régional que constituait la feuille de route Mer-Littoral 2018-2022. Selon lui, près de 90% des 104 actions prévues ont été réalisées ou étaient en cours de réalisation à l'automne 2022. Le CESER regrette à nouveau que ce bilan n'ait pas été davantage partagé et valorisé.

Le CESER apprécie l'articulation et la mise en cohérence de cette politique avec le SRADDET et la SRTES, démarches auxquelles il a également contribué à de nombreuses reprises. La prise en compte de la singularité maritime de la Bretagne dans ces documents justifie et appuie l'élaboration de la politique maritime régionale, qui s'inscrit pleinement en cohérence avec les principaux schémas et stratégies du Conseil régional. Par ailleurs, la politique régionale s'enrichit aussi des stratégies élaborées par les territoires maritimes dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).

La déclinaison de cette politique s'appuiera sur les dispositifs de gouvernance initiés par la Région depuis le début des années 2000, au premier rang desquels on trouve la CRML et ses groupes de travail thématiques, ou encore le réseau des territoires maritimes (GALPA). Le CESER apprécie que le rôle de ces instances qui permettent au Conseil régional d'être en connexion directe avec le terrain et les acteurs soit ici réaffirmé, et accueille favorablement la proposition de mettre en place différents groupes de travail et réseaux au sein de la CRML pour accompagner la mise en œuvre de cette politique maritime. La forme actuelle et la représentativité permise par la gouvernance à 5, qui ont fait le succès des travaux de cette instance auquel le CESER est attaché, devront être conservées.

La relance active de travaux au sein de la CRML ne pourra toutefois se faire sans l'appui de l'Etat. Un dialogue de confiance et une action concertée entre Etat et Région sur les questions maritimes s'avèrent en effet d'autant plus nécessaires que les défis sont immenses : décarbonation de la flotte, investissements dans les ports territoriaux d'intérêt national, développement des énergies marines renouvelables, etc. La situation particulière de la Bretagne vis-à-vis des enjeux géostratégiques et de défense nationale est aussi très justement soulignée par le bordereau. Cette politique régionale constitue la contribution du Conseil régional aux grandes orientations de la politique maritime française pour les prochaines années (2023-2029). Son articulation avec la Stratégie nationale pour la mer et le littoral de 2017, en cours de révision et qui fait actuellement l'objet d'une consultation publique, et sa déclinaison au sein du document stratégique de façade, sont essentielles.

2.2. Observations sur les priorités

Attaché à la mise en œuvre d'une politique pour la mer et le littoral qui soit transversale et partagée avec l'ensemble des parties prenantes, le CESER apprécie ce regard transversal porté sur les politiques régionales, qui constitue un support utile et essentiel pour valoriser et faire connaître, en Bretagne et au-delà, l'engagement de longue date du Conseil régional sur ces questions. Ce document montre combien ses compétences interagissent avec les enjeux maritimes et comment la mer constitue un véritable fil bleu des politiques régionales¹.

Avec cette politique, le Conseil régional décide de concentrer son action sur les enjeux et sujets sur lesquels il peut produire de réels changements. Selon le CESER, l'application de cette logique de subsidiarité apparaît, en théorie, comme un facteur et une condition d'efficacité et de réussite des politiques publiques relatives à la mer. De par les compétences et champs d'action qui lui sont octroyés, le Conseil régional dispose en effet de nombreux leviers, dont la plupart sont identifiés ici :

- Le bordereau rappelle explicitement que la politique mer et littoral constitue le volet maritime de la SRTES. Le CESER apprécie cette précision, qui donne une place particulière aux filières maritimes dans le paysage économique de la Bretagne, tout en soulignant les forts enjeux de réindustrialisation et de pérennité de l'appareil de production, ainsi que de création d'emplois durables auxquels elles sont confrontées, comme d'autres filières. Plusieurs mesures de la **priorité n°1** sont envisagées par le Conseil régional pour donner corps à ce volet maritime, s'appuyant sur ses compétences en matière de développement économique et industriel, de recherche, de formation et de développement des

¹ Voir l'étude du CESER « [La culture maritime en Bretagne](#) » (2021).

- compétences. Le CESER souscrit à la nécessité de mobiliser l'ensemble de ces champs d'actions pour accompagner les transitions des filières maritimes et leur apporter des réponses adaptées ;
- Si elle s'accompagne d'opportunités extraordinaires, la proximité d'un territoire avec la mer pose aussi des contraintes particulières en matière d'aménagement et d'environnement. Dans ses contributions sur le SRADDET, le CESER a donc toujours été attentif à la prise en compte de ces enjeux. Il apprécie que la **priorité n°2** comporte des mesures spécifiques de ce point de vue, qui viennent aussi préciser et compléter le volet maritime du SRADDET. Celles proposées pour accompagner les territoires littoraux vers une meilleure prise en compte de l'interface terre/mer lui semblent également bienvenues : réduction des déchets, prise en compte des continuités écologiques, adaptation au changement climatique et trait de côte, etc. Le CESER réitère toutefois sa proposition d'associer le Haut conseil breton pour le climat (HCBC) à la mise en œuvre de cette politique, afin d'éclairer le Conseil régional et l'ensemble de ses partenaires sur la cohérence et la pertinence des actions qu'elle porte au regard des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation du changement climatique) et de préparation de la Bretagne aux impacts en cours et à venir du changement climatique (adaptation) ;
 - La **priorité n°3** insiste sur le poids de la maritimité comme vecteur culturel, comme levier d'éducation et de formation et plus globalement, comme facteur d'attractivité et de rayonnement de la Bretagne. Le CESER partage pleinement l'impératif d'une éducation à la mer et d'une formation renforcées et souscrit à la volonté du Conseil régional d'activer ses compétences dans ce domaine. En particulier, en tant que collectivité en charge des formations professionnelles à l'échelle régionale, le Conseil régional dispose de nombreux leviers pour permettre à l'offre de formation aux métiers de la mer de répondre au mieux aux besoins et aux évolutions de compétences nécessaires au développement de l'économie maritime, en même temps qu'aux besoins de sécurisation des parcours et aux aspirations des personnes.

Pour autant, les mesures concrètes qui seront mises en œuvre dans chacune des feuilles de route envisagées, mais actuellement en construction, ne pouvant être encore véritablement détaillées, il est difficile de savoir dans quelle mesure l'action du Conseil régional pourra produire ses effets et induire de véritables changements. En attendant d'en savoir plus sur chacune de ces feuilles de route, le CESER partage donc quelques observations préalables sur chacune des priorités.

- Observations spécifiques à la priorité n°1

Le CESER accueille très positivement la stratégie portuaire présentée à cette même session, reportée à plusieurs reprises et qui était attendue de longue date par les parties prenantes. Il se félicite que l'intérêt stratégique de ces ports territoriaux soit enfin clairement affirmé et souscrit à la volonté du Conseil régional d'en faire des lieux d'expérimentation, d'accompagnement et d'impulsion des transitions de l'économie régionale. Il renvoie à la lecture de son avis dédié.

Concernant la filière halieutique, le CESER est conscient des difficultés auxquelles font face la pêche et l'aquaculture bretonnes. Il souscrit tout à fait à l'analyse d'une forte perturbation du Brexit sur la Bretagne dans ce domaine et se réjouit que le bordereau identifie l'échéance de 2026 (renégociation de la partie pêche de l'accord de commerce et de coopérations entre l'UE et le Royaume-Uni), qui est cruciale pour le futur de cette filière en Bretagne. Le CESER suivra avec attention les impacts de cette négociation, et appelle le Conseil régional et ses partenaires à anticiper et préparer collectivement cette échéance. Le CESER s'interroge toutefois sur l'opportunité et la pertinence d'une nouvelle feuille de route, annoncée pour décembre 2023, alors que la dernière date seulement de l'automne 2020 : l'ensemble des objectifs fixés ont-ils été atteints ? En quoi l'adoption d'une nouvelle feuille de route sera-t-elle de nature à mieux accompagner ces filières face aux défis qui s'offrent à elles ?

Concernant les industries maritimes, le CESER apprécie qu'elles soient reconnues comme un levier essentiel afin de conforter la base productive et industrielle bretonne, dans une perspective de souveraineté. Les enjeux de réindustrialisation n'ont jamais été aussi prégnants et les industries maritimes doivent naturellement prendre leur part dans cette dynamique. En ce qui concerne particulièrement les industries navales, le CESER note positivement la référence à son étude de mars 2023 et le lancement d'un travail avec les acteurs de cette filière. Il se tient prêt à apporter sa contribution à l'écriture de ce nouveau chapitre des industries navales et nautiques en Bretagne, et à

relayer et partager ses propositions dans le cadre de cette démarche. Il appelle d'emblée à une concrétisation rapide des efforts engagés dans le domaine de la propulsion vélique, alors que la course à l'industrialisation est clairement lancée. L'implantation d'usines de production sur le territoire régional nécessite une mobilisation collective des acteurs pour attirer les industriels, mobiliser le foncier, structurer l'offre de technologies et compétences, etc.

Concernant l'hydrogène, qui constitue un levier important pour répondre aux objectifs de la décarbonation, le CESER renvoie à son avis émis en 2020 sur la première feuille de route, dont les analyses et propositions sur l'accompagnement des industriels et des ports et le soutien à l'innovation restent d'actualité. Il y mettait en avant la trajectoire de déploiement des EnR et EMR nécessaires à sa production. Les enjeux étant désormais partagés, le CESER insiste sur la nécessité de construire un plan d'actions, dans un calendrier compatible avec les objectifs 2030 - 2040 et 2050 et de porter un coup d'accélérateur à l'industrialisation de cette filière. Les navires constituent un cas d'usage prioritaire et pertinent de l'hydrogène en Bretagne. Pour autant, le CESER insiste sur le réalisme et la transparence qui doivent guider le développement de la filière, afin de ne pas alimenter de faux espoirs ou de limiter les efforts portés à d'autres technologies : la production des ports régionaux sera modeste, et destinée à l'approvisionnement d'usages de proximité dont il faut poursuivre le recensement. Il faut aussi explorer le potentiel de production en mer via l'éolien flottant.

Le CESER accueille favorablement l'annonce d'une feuille de route « Nautisme », et note avec attention qu'elle intègre, comme il l'avait explicitement suggéré, un périmètre englobant les filières nautiques dans leur ensemble, notamment la course au large en tant que vitrine de l'excellence de la Bretagne dans la haute technologie navale et nautique.

Concernant la promotion de l'égalité professionnelle au sein du secteur maritime, et notamment la part des filles dans les effectifs des lycées professionnels maritimes bretons, le CESER prend note de l'évolution *a priori* positive du nombre total de filles entre 2016 et 2023 (passant de 2 à 8% des effectifs). Toutefois, il partage le constat qu'il reste « beaucoup à faire pour rendre visibles les inégalités de genre existant dans le secteur maritime, en faire comprendre les déterminants, identifier les leviers de changement et vaincre les réticences ». De ce fait, il approuve pleinement la proposition de créer un groupe de travail dédié à la mixité dans les secteurs maritimes au sein de la CRML, qui pourrait être doté des objectifs suivants : rendre visibles les femmes qui travaillent dans le secteur et valoriser leurs actions, les accompagner dans des carrières très souvent confrontées à des milieux quasiment exclusivement masculins. Il se tient prêt à relayer dans ce cadre les préconisations formulées sur ce sujet dans son rapport de 2015 sur la formation aux métiers de la mer.

- Observations spécifiques sur la priorité n°2

Concernant les déchets, le CESER appuie la volonté du Conseil régional d'avancer collectivement sur la réduction de la pollution des milieux marins et littoraux par des déchets dont les sources, à terre comme en mer, sont multiples et complexes. Le marquage, en amont, de certains produits d'activité se transformant en déchets pourrait en faciliter la traçabilité et la gestion, y compris lorsqu'ils se retrouvent sur l'estran. Le CESER souligne la nécessité de progresser sur la connaissance et la gestion des déchets en provenance des rivières et autres cours d'eau en Bretagne. L'Observatoire de l'environnement en Bretagne pourrait être mobilisé afin de collecter davantage de données sur le sujet. D'une manière générale, une meilleure prise en compte du lien terre-mer sur la question de la prévention et de la gestion des déchets marins et littoraux implique la consolidation des coopérations territoriales aux différentes échelles concernées.

Le CESER a toujours accueilli favorablement le développement des actions au plus près des territoires, qui est la raison d'être des GALPA à travers le Développement local mené par les acteurs locaux du FEAMPA. Il partage donc l'intérêt de les réunir au sein d'un réseau. Cette démarche pourrait favoriser l'échange de bonnes idées entre territoires. Les objectifs et actions de ce réseau pourraient toutefois être davantage détaillés, de même que sa gouvernance et son animation. Parmi les six axes de travail qui leur sont proposés, pourraient également figurer plus explicitement les enjeux de décarbonation. La manière dont sera entretenu le lien de ce réseau avec la CRML gagnerait également à être précisé.

- Observations spécifiques sur la priorité n°3

Le CESER se réjouit de la préparation d'une feuille de route sur l'éducation à la mer, une préconisation qu'il formulait dans son étude de 2021 sur la culture maritime. Il espère que cette feuille de route permettra de structurer et renforcer l'action du Conseil régional dans ce domaine, en complément ou en soutien d'initiatives engagées à d'autres niveaux (Rectorat et Education nationale, réseaux associatifs, etc.). Pour tisser ce lien à la mer, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, le CESER insiste en particulier sur la nécessité de s'appuyer sur l'ensemble des éducateurs et professionnels de l'éducation à la mer, présents en nombre en Bretagne, et dont la qualité de la médiation est reconnue. Il souligne l'importance du dispositif Pass Classes de Mer, et donc la nécessité pour le Conseil régional de maintenir et renforcer l'aide aux établissements pour permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder à ces séjours éducatifs. Les différentes actions de sensibilisation au monde maritime sont aussi un vecteur pouvant œuvrer en faveur de l'attractivité de ce secteur auprès des jeunes, face aux besoins de recrutement et à la baisse des effectifs dans les lycées maritimes bretons.

Le CESER partage les constats posés dans le domaine de la formation aux métiers de la mer. Il a déjà souligné l'implication du Conseil régional dans nombre d'initiatives, dont certaines ont un rayonnement national, mais estime que son action dans ce domaine mérite d'être davantage structurée et amplifiée. Il accueille donc positivement l'annonce d'une feuille de route dédiée, en cohérence avec les chantiers 2, 3 et 7 du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). Le CESER espère qu'elle permettra de répondre aux défis majeurs auxquels sont confrontées ces formations, identifiés dans son étude de 2015 sur le sujet². Parmi les objectifs qui pourraient être poursuivis, le CESER identifie la poursuite de la structuration de l'offre de formation aux métiers de la mer, la recherche d'une meilleure articulation des organismes qui agissent sur l'attractivité des formations et métiers, la réalisation d'une cartographie des besoins en compétences dans le contexte de la transition énergétique et écologique, etc. Il insiste aussi sur la nécessité de travailler sur l'attractivité des filières et des métiers, et de promouvoir les formations par un développement, non seulement de l'information (compétence de la Région) mais aussi de l'accueil des jeunes dans les entreprises (découverte, immersion, stages, etc.), en lien avec les professionnels du milieu³. Informer ne suffira toutefois pas et il faudra aussi réfléchir, au niveau des filières, à harmoniser et valoriser la montée en gamme des conditions d'emploi et à soutenir les investissements permettant d'améliorer les conditions de travail, de réduire la pénibilité et de développer, à certaines conditions, la formation à distance.

S'agissant plus spécifiquement des Lycées professionnels maritimes (LPM), le CESER souligne la nécessité d'un engagement sur les investissements dans le bâti et les équipements afin de maintenir, voire de développer leur attractivité. Plus généralement, pour dynamiser le réseau des LPM, le CESER pourrait suggérer aussi une initiative régionale du même type que celle en direction des lycées agricoles publics.

Enfin, concernant la « diplomatie maritime », le CESER estime effectivement indispensable, compte tenu des spécificités maritimes de la Bretagne, de tisser des liens avec une pluralité d'acteurs et territoires qui partagent cette singularité et de développer des coopérations européennes et internationales, notamment dans le contexte post-Brexit. Le déploiement de cette « diplomatie maritime bretonne » est porté par plusieurs politiques du Conseil régional, notamment le volet « diplomatie celtique » de la future stratégie européenne et internationale du Conseil régional sur laquelle le CESER aura l'occasion de s'exprimer, ou encore la stratégie macro-régionale évoquée par le bordereau. S'appuyant sur les préconisations formulées par les CESER de l'Atlantique, le CESER considère qu'une telle coopération avec les régions frontalières françaises et européennes sur les thématiques maritimes pourrait être intéressante. Il renvoie en particulier au rapport sur l'opportunité de création d'une telle coopération interrégionale européenne⁴, qui identifie clairement les questions maritimes parmi les problématiques pouvant gagner à être travaillées en coopération interrégionale à l'échelle de la façade atlantique européenne, afin de

² Voir l'étude du CESER [« Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime »](#) (2015).

³ Voir l'étude du CESER [« En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne »](#) (2021).

⁴ Voir l'étude des CESER de l'Atlantique [« Macro Région Atlantique, une chance à saisir ? Regards croisés des CESER de l'Atlantique »](#) (à paraître en 2023).

dépasser les logiques concurrentielles entre régions. Cette approche permettrait de coordonner et fédérer les atouts des différentes régions sur les Energies marines renouvelables (EMR) ou la décarbonation du transport maritime. Une telle stratégie macro-européenne permettrait également de porter des messages communs entre régions atlantiques européennes auprès des institutions européennes, et ainsi de fédérer ces régions pour peser davantage au niveau européen.

2.3. Conclusion

En conclusion, le CESER relaie les fortes attentes des acteurs de la mer et du littoral de Bretagne, qu'il partage, sur plusieurs sujets esquissés dans ces trois priorités. Nombre d'entre elles semblent aller dans le sens de ses analyses et préconisations passées, mais leur concrétisation reste à ce jour conditionnée à la déclinaison effective de cette politique dans les nombreuses feuilles de route annoncées par le Conseil régional dans les prochains mois, et dont l'élaboration devra associer l'ensemble des parties prenantes concernées. Les moyens, notamment financiers, qui soutiendront la mise en œuvre de cette politique mais ne sont pas précisés à ce stade, devront impérativement être détaillés dans ses stratégies et feuilles de route.

Le CESER prend acte de cet engagement. Il suivra avec attention l'avancée des différents chantiers et continuera à y contribuer, par ses avis et contributions, ses études en cours et sa participation aux différentes instances concernées (CRML, Commission régionale de sélection pêche et aquaculture (CORSPA), etc.).

A terme, cette politique maritime, déclinée dans différents domaines par la stratégie portuaire et huit feuilles de route, constituera un ensemble complet démontrant l'étendue des compétences que peut actionner le Conseil régional dans le domaine maritime. Pour autant, le CESER craint aussi que cette succession de documents puisse être un facteur d'inertie et complique l'appropriation de la politique régionale. Sa mise en œuvre devra donc aller de pair avec un effort et une recherche constante de lisibilité, de coordination, de suivi et d'évaluation de l'ensemble des politiques sectorielles qui touchent aux enjeux maritimes. Le CESER soutient donc la mise en place, au sein du Conseil régional, de dispositifs de pilotage interne renforçant la transversalité et la mobilisation des politiques régionales en faveur de la mer et du littoral. De ce point de vue, le CESER appelle le Conseil régional à rendre plus visible la part du budget régional consacrée aux enjeux maritimes et à faciliter le suivi de la mise en œuvre des différentes feuilles de route, qui mobilisera l'ensemble des programmes budgétaires de la collectivité. Il sera aussi particulièrement attentif à la refonte du Rapport transversal mer des prochains RADD, la cohérence de ce document avec la feuille de route de 2018, demandée à plusieurs reprises par le CESER, n'ayant jamais été effective.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Politique régionale mer et littoral - Pour une Bretagne grande région maritime en Europe et dans le monde »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

L'intervention de la FSU sera brève. Elle se concentrera sur la Priorité n°3 de la politique régionale, en particulier sur les lycées maritimes.

S'agissant de l'offre de formation, l'avis du CESER a eu raison de souligner l'importance du travail de structuration de celle-ci ainsi que sur la nécessité à plus moyen terme de travailler sur les besoins en compétences et sur l'anticipation de leurs évolutions.

Le CESER a eu aussi raison de souligner l'importance de l'investissement dans le bâti des lycées maritimes. Pour être à la hauteur des ambitions affichées il n'est en effet pas possible de lésiner.

De ce point de vue on ne peut qu'être insatisfait devant les atermoiements de la Région sur ses engagements envers le LPM d'Étel. Alors que la région s'était engagée en 2018 à mener une rénovation d'ampleur – un investissement de 20M€ avait été évoqué par la Vice-Présidente à l'occasion de sa venue sur place - les travaux programmés au *Plan d'actions 2021* ont été finalement abandonnées dans le *Plan d'actions* actuel.

Il serait maintenant question de 2028 pour le lancement d'études de travaux. C'est bien loin. Surtout pour les collègues qui sont dans l'établissement depuis des années et qui n'ont connu jusqu'ici que des difficultés matérielles.

Et c'est aussi bien flou. Car personne à ce jour n'a la moindre idée ni du calendrier ni de la nature exacte des travaux éventuels. Les besoins sont multiples qu'il s'agisse des ateliers (atelier pêche, laboratoire de simulation), ou des chantiers (mise aux normes du chantier ostréicole, rénovation de la ferme aquacole).

La Région argue de l'internat et du service de restauration mutualisés avec le LP Emile James. Sans en minimiser l'importance, ce n'est pas là ce qui constitue le cœur de formation pour le LPM. Ces mutualisations ont aussi apporté leur lot de frustrations qui viennent s'ajouter à d'autres.

La lassitude et la colère des collègues sont aujourd'hui palpables. Particulièrement en ces tout derniers jours de septembre où la Région qui accueillait à St Malo le congrès de « Régions de France » avait choisi de mettre dans la lumière la filière en proposant aux participants un « atelier sur la pêche-aquaculture et sur la transition énergétique de la filière halieutique »...

La FSU qui est déjà intervenue à plusieurs reprises sur ce dossier a encouragé les collègues du LPM d'Étel à se rendre à St Malo pour s'y manifester afin de se faire mieux entendre.



Intervention de Ronan LE NEZET Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage en grande partie l'avis du CESER sur ce bordereau et tient à réaffirmer que ce sujet de la politique Mer Littoral en Bretagne est véritablement un enjeu transversal. Il l'était mais renforcé par la SRTES, ce n'est plus un doute. Cela pose donc le traitement du dossier complet par la seule commission économique en fin de parcours malgré l'appui de rapporteurs d'autres commissions certes. Cependant seule ladite commission en a eu la version finale pour avis. Cela rend difficile un avis circonstancié. Cela pose un autre problème à la CGT sur le sujet de la macro Région qui n'est pas dans le bordereau mais dans l'avis du CESER. Autre remarque, mais pour le Conseil Régional, cette politique passe vite à l'Europe et au Monde. D'avoir précisé que cette stratégie est aussi nationale aussi aurait été utile au moment où le débat sur un positionnement de certaines forces en Bretagne va dans un sens distancié avec notre Nation.

Le secteur maritime est en restructuration permanente, et mérite une anticipation à long terme mais surtout un regard particulier sur la question humaine puisque c'est un des pires dans le domaine dans le transport maritime au motif justement d'avoir en support la mer où les règles sont diffuses.

Lors de la présentation de la feuille de route pour la période 2018 - 2022, la CGT partageait le point de vue que « le développement maritime peut être un puissant levier d'aménagement du territoire et un moteur pour la transition écologique et énergétique ». Force est de constater qu'en 2023, cela est toujours vrai, mais qu'à cela s'ajoute la crise initiée par le Brexit et la perte d'attractivité d'un secteur maritime essentiel comme la pêche. Comme la pêche, l'impact des crises sociales dans ces secteurs bretons explique sans aucun doute que celles-ci ont un impact majeur, dans le long terme, sur leur perte d'attractivité, surtout si le quotidien des travailleurs de la mer, notamment à travers les conditions de travail et de rémunération juste du travail, ne sont pas pris en compte.

La Bretagne a des opportunités à défendre, notamment, sur les enjeux de transitions économiques et de développement durable, avec la décarbonation via les Energies Marines Renouvelables telle la production d'énergie éolienne, et l'hydrogène, ainsi que sur les enjeux de biodiversité, et environnementaux.

Pour la CGT, l'industrie navale dans ses trois composantes nautique, civile et militaire, porte les enjeux de la réindustrialisation dans les ports et territoires dédiés à ces activités. Cela ne sera possible que si les intérêts des travailleurs et des populations locales sont pris en compte.

La CGT insiste sur ce sujet, car trop souvent les incantations des décideurs économiques et politiques, sur la difficulté de recruter et de fidéliser, tendent à porter la responsabilité sur les travailleurs de Bretagne. Il est important pour assurer la souveraineté, de prendre en compte et de valoriser les domaines de recherche, de formation et de développement des métiers pour assurer au final la pérennité de l'appareil de production à travers le développement économique et industriel.

Il ne peut y avoir de filière durable sans développement et emploi durable, mais pour être durable, sur le littoral, des arbitrages politiques forts seront nécessaires : Comment éviter que la durabilité des activités industrielles se trouvent compromises avec la précarité de l'accès à un logement, par exemple ? Comment concilier activités économiques pérennes et activités économiques saisonnières sur le même territoire, tout en voyant la population de ces territoires augmenter sur une période estivale ?

Pour garantir la confiance des Bretonnes et des bretons, il faut des règles de réciprocité ! Ainsi, puisque c'est vrai, le soutien de l'activité économique Bretonne via l'argent public ne peut se faire sans critères d'éco socio conditionnalité des aides. Ce sujet semble enterré avec la Breizh Cop ! La CGT y est très attachée, le CESER aussi jusqu'à présent.

Tout comme pour la pérennité d'une stratégie économique se fait en valorisant le travail humain, pour assurer la pérennité de celui-ci, il faut donner la parole aux travailleurs et défendre leurs intérêts. Sans cela on ira droit à la ruine de la politique maritime en Bretagne.

La CGT vote l'avis du CESER puisqu'elle considère que la rédaction concernant la position propre du CESER de Bretagne est une prouesse de rédaction visant à éviter un vote d'abstention de la CGT qui aurait des conséquences.